ANATOMIE
DE L'ESSAI DE TRADITION
DONNE' PAR M. P.

A la ſuite de ſon Traité ſur la poſſibilité du Mêlange dans les Oeuvres ſurnaturelles du genre merveilleux.

VIII. LETTRE
A UN DEFENSEUR DU MELANGE.

I.

Ce nouvel Ecrit de M. P. eſt auſſi bizarre que tous ceux qui ſont ſortis de ſa plume, pour la défenſe des Convulſions.

Il ſemble, M. que M. P. ait banni à perpétuité la lumiére & le bon ſens de tout ce qui doit ſortir de ſa plume pour la défenſe de l'œuvre des Convulſions ; mais le ridicule qui domine dans cette derniére production, enchérit encore ſur les précédentes : On ne peut s'empêcher de rire, je ne dis pas ſeulement de ſes hiſtoires, mais de l'ambitieux étalage qu'il en fait, & ſur-tout de la cérémonie qu'il obſerve, de dire au boût de chacune une injure aux XXX. Docteurs.

Toute légende eſt bonne à notre ami M. P. de quelque part qu'elle vienne, & quelque peu de rapport qu'elle ait avec ce qu'il veut prouver. C'eſt même quelquefois après avoir débité le conte le plus bizarre, le moins aſſuré, & le plus étranger à ſon ſujet, que ſon imagination s'évapore davantage en ſanfaronnades, & en traits comiques ou injurieux, ſelon ſa bonne ou mauvaiſe humeur. Mais il a eu la bonne foi, & il faut lui en ſçavoir gré, d'avertir dans ce dernier Ecrit, qu'*il faut néceſſairement dire que les Convulſions ont bouleverſé les eſprits.* (Eſſai de Diſſert. 2. part. pag. 140.)

II.

II. Il eſt la preuve de ce qu'il remarque lui même, que *les Convulſions ont bouleverſé les eſprits.*

III. Titre pompeux du nouvel Ouvrage, mais peu rempli dans l'exécution.

On apperçoit au frontiſpice de l'Ouvrage ces paroles en gros caractére : JUGEMENS PORTE'S DANS L'EGLISE SUR L'ETAT DES PERSONNES QUI ONT PARLE' EN EXTASE. Titre pompeux qui donne l'idée d'un Arſenal de déciſions préciſes & irréfragables ſur ce même point. Il eſt vrai que toutes les piéces qu'il fait entrer ici dans ſa Tradition, ſe réduiſent à vingt-quatre ; c'eſt ce qu'on voit du premier coup d'œil, par le ſoin qu'il a eu

Digitized by Google

p. 163. de les coter. Mais il s'engage *volontiers*, dit-il, *avec MM. les Consultans, à leur fournir deux mille* THEOLOGIENS *qui sont de ce sentiment . . . qu'on peut parler par l'Esprit de Dieu dans le tems qu'on est aliéné de ses sens ;* &

p. 166. c'est encore trop peu que deux mille, pour épuiser la fonds que M. P. a entre les mains. *Tous les Auteurs généralement*, (il n'en rabattroit pas un seul) *& les Papes mêmes, dans leurs Bulles, ont toujours regardé ce point comme indubitable.* Ce n'est donc que pour ne pas fatiguer ses lecteurs ; & M. P. n'a pas oublié de le dire, qu'il a bien voulu se borner à vingt-quatre Décisions là-dessus. Mais l'on peut aisément s'imaginer qu'ayant à choisir entre tant de milliers, il a préféré, comme de raison, les plus triomphantes. Aussi l'allez-vous voir *renverser de fond en comble, couvrir de confusion, accabler les pauvres Consultans*, dont il ne lui reste plus qu'à faire l'épitaphe.

Voyons cependant à quoi aboutiront tant de magnifiques bravades : *Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu* ! De tous les monumens, bons ou mauvais, qui composent cette formidable Tradition, il faut commencer par en congédier les trois quarts, puisqu'ils n'ont aucun rapport, pas même le moins apparent, au titre qu'il leur donne de *jugemens portés dans l'Eglise sur l'état des personnes qui ont parlé en extase.* Je me contenterai de les rappeller en peu de mots, en les transposant pour les arranger en différentes Classes.

III.

IV. Choix judicieux de M. P. dans les autorités qu'il allégue pour prouver qu'on peut parler en extase, il cite des exemples de personnes qui ne parlent point.

1. Un des monumens des plus distingués de la Tradition de M. P. c'est l'extrait d'un Sermon de Saint Prudence Evêque de Troyes, sur Sainte Maure. De près ni de loin, il n'y est nullement question qu'elle ait parlé en extase. Dans ce que rapporte le Saint Evêque tout y est édifiant, & l'on n'y trouve rien qui ait le moindre rapport aux Convulsions. Le seul trait qui puisse être approuvé par les uns, & blâmé par les autres, c'est que Sainte Maure étant assise avec l'assemblée des Fidèles, dans une Eglise où Saint Prudence prêchoit, & entendant miraculeusement la lecture de la Passion qui se faisoit dans une autre Eglise, elle se leva par respect pour le saint Evangile, & donna lieu par-là au saint Evêque d'interrompre son Sermon, pour l'interroger sur la cause de son action.

p. 114. M. P. fait d'abord à MM. les Consultans l'honneur de leur dire, qu'*il fera valoir le miracle avec tout autant de raison contr'eux. . . . que S. Prudence le fit valoir contre les incrédules & les infidèles.* Et pour tenir parole, il les presse par ce curieux dilême : Si Sainte Maure a eu tort de se lever, lorsque

Ibid. toute l'Assemblée étoit assise, *c'est une preuve*, dit M. P. *que l'opération de Dieu, du genre merveilleux, peut se trouver réunie d'une manière intime avec des actions contraires à l'ordre dont il ne feroit pas l'auteur.* Belle comparaison d'une légère indiscrétion (si c'en fut une) échapée à Sainte Maure, par une suite de son respect pour le saint Evangile, avec les abus scandaleux qu'on prétend réunir dans les Convulsionnaires, avec l'inspiration actuelle du saint Esprit ! Car c'est de cette sorte de mélange dont on dispute.

Digitized by Google

Voyons s'il y aura un peu plus de bon sens dans l'autre partie du dilême : Si Sainte Maure, continuë M.P. *n'a eu aucun tort, comme je n'en doute pas, cet évenement prouve que des choses qui paroissent inutiles, frivoles & contraires à l'ordre, & qu'on devroit mépriser comme telles dans des personnes qui n'auroient rien de recommandable d'ailleurs, doivent être respectées dans des personnes d'une sainteté reconnuë.* Mais, encore une fois, quel rapport entre l'action de se lever & de demeurer debout à un Sermon, & entre les actions honteuses, meurtrieres & extravagantes dont il s'agit ?

2. M. P. cite un endroit de l'Abbé Rupert, où il n'y a pas le moindre vestige de Discours prophétique prononcé en extase. Et on ne sait à quoi aboutit l'histoire qu'il rapporte après Rupert, d'une jeune fille qui se trouve embrasée de l'amour divin, d'une maniere surnaturelle, la veille de ses nôces, & qui prend la résolution de conserver sa virginité. p. 128.

3. Pierre Damien enseigne que des hommes pervers, comme Balaam, &c. peuvent recevoir des dons surnaturels. C'est de quoi personne ne doute ; & néanmoins, selon M. P. *ce passage tout seul vaut un traité, & suffit pour renverser de fond en comble tout l'édifice de la Consultation.* Jargon qu'il ne cesse de repeter à tort & à travers, parce que la Langue Françoise ne lui fournit pas assez d'expressions pour varier toutes ses fanfaronades. p. 129.

4. L'Abbé Guibert rapporte qu'un enfant vit au lieu de l'Hostie un bel enfant entre les mains d'un Prêtre qui étoit à l'Autel. Qu'est-ce que cela conclud pour la thèse de M. P. qui prétend nous donner des jugemens portés dans l'Eglise, sur l'état des personnes qui ont parlé en extase, & pour prouver que *les Consultans n'ont aucune idée des dégrés inférieurs de la Prophétie* ? p. 132.

Saint François rencontre sur sa route trois chemins différens, & il fait tourner Frere Massée son Compagnon, pour connoître par ce moyen lequel des trois Dieu veut qu'il prenne. Le quolibet de M. P. sur cette avanture, est qu'*il lui semble que c'est donner l'émétique aux Consultans, que de vouloir les ramener à la raison par de pareils faits.* Le Lecteur sera assez les réflexions convenables sur cette rodomontade. p. 133.

Ces deux exemples ne sont chez M. P. qu'une preuve, qui est la 9.

5. Les Reliques du Pere Bernard, appliquées sur une possédée, la font crier : *Bernard, tu me brûle.* Qu'est-ce que cela conclud pour la question annoncée par M. P. avec tant d'emphase ? p. 168.

6. Madeleine Toinon étant à l'agonie, a une prise avec le Diable, dont elle demeure victorieuse. p. 169.

Tous ces articles sont partie des 24. monumens dont est composée la nouvelle Tradition de M. P. Comprenez-vous, Monsieur, à quel dessein il les produit parmi ses prétendus jugemens sur l'état des personnes qui ont parlé en extase ; tandis qu'il n'y est pas dit un seul mot, ni d'extases, ni de discours prononcés en cet état ? Mais en voici d'une autre espéce.

I V.

7. Sainte Liobe, quoiqu'endormie, reprenoit les fautes qu'on faisoit en

V.

Suite. Nou-

velles autorités du même genre.

ſiſant l'Ecriture ſainte auprès d'elle. Mais en ſuppoſant ce qui eſt rapporté dans ſa Vie, qu'elle méditoit ſans ceſſe l'Ecriture, & qu'elle la ſçavoit preſque toute par cœur ; qui empêche de reſtituer ce fait à la nature, comme une infinité d'autres du même genre, qui ſont connus de tout le monde ?

p. 120.

p. 148.

8. Il en eſt de même de l'exemple de ſainte Roſe, *qui quelquefois récitoit ſes prieres pendant qu'elle dormoit* ; il n'eſt pas plus difficile à expliquer dans une Sainte toûjours occupée de la priére, que le rêve d'un ambitieux qui parle en dormant des objets de la paſſion qui poſſede ſon cœur. M. P. rapporte d'autres faits de cette Sainte, dont il croit tirer un grand avantage, parce qu'ils ſont inférés dans le narré de la Bulle de Canoniſation, publiée par Clement X. Mais à notre tour nous lui parlerons de celle d'Urbain VIII. dont il lui a plû de ne pas dire un ſeul mot. Et d'ailleurs on ne voit dans la Bulle de Clement X. aucunes traces du honteux mélange qu'on reproche aux Convulſionnaires.

p. 124.

9. Je cherche dans ce que M. P. rapporte de l'état d'un jeune Religieux de ſaint Vigor de Bayeux, s'il a prononcé des diſcours inſpirés étant en extaſe, mais je le cherche en vain.

p. 129.

10. M. P. s'étend beaucoup ſur les révélations de ſainte Hildegarde ; mais il ne cite pas un mot qu'elle ait dit en extaſe.

p. 131.

11. Pour ſainte Elizabeth de Schonauge, bien loin d'avoir parlé en extaſe, on voit dans l'extrait cité par M. P. qu'elle ne le faiſoit qu'enſuite de l'extaſe, & auſſi-tôt qu'elle commençoit à revenir à elle-même.

p. 133.

12. On ne trouve point dans le long extrait de la Vie de la B. Marie d'Oignies, qu'elle ait fait des diſcours en extaſe. Il y eſt ſeulement rapporté qu'elle diſoit quelques mots dans une ſainte preſſe. A l'égard de ce que M. P. ajoûte d'une multitude de filles & de femmes du même tems,

p. 135.

p. 137.

leur exemple eſt encore moins propre à prouver qu'on peut parler par inſpiration dans l'extaſe, puiſqu'il eſt dit, qu'*étant ravies hors d'elles-mêmes. . . . elles demeuroient ſans voix.*

p. 165.

13. A quoi ſert auſſi dans cette diſpute ce trait de la Vie de la Mere de Ponſonas, qu'elle découvroit aux pécheurs leurs crimes les plus ſecrets, & qu'auſſi-tôt après Dieu lui faiſoit la grace d'oublier toutes ces infamies ?

Voici donc déja treize monumens qu'il faut mettre à l'écart, puiſqu'ils ſont étrangers au deſſein que ſe propoſe M. P. qui eſt de nous préſenter *des Jugemens portés ſur l'état des perſonnes qui ont parlé en extaſe.*

VI. Obſervation néceſſaire ſur l'eſpéce de Mélange dont il s'agit dans la queſtion préſente.

Mais laiſſant à part la queſtion principale, quelqu'un dira peut-être que les hiſtoires rapportées dans cette ſeconde Partie de la Tradition, prouvent du moins la poſſibilité du mélange. Je prie le Lecteur de remarquer que dans la diſpute ſur les Convulſions, il s'agit du mélange de l'inſpiration & de l'énonciation prophétique avec l'aliénation de la raiſon, avec le déſordre des ſens le plus marqué, avec le faux, & avec une foule d'actions folles, indécentes & meurtriéres : le Lecteur jugera lui-même ſi dans les hiſtoires rapportées, on y voit le mélange qu'on reconnoît dans les Convulſionnaires.

D'ailleurs le meilleur conſeil qu'on puiſſe donner à M. P. c'eſt de tra-

Digitized by Google

vailler à mettre en honneur le Pédagogue Chrétien, dont le crédit est fort tombé depuis long-tems. Il faut qu'il en donne une nouvelle édition revuë, corrigée & augmentée de plusieurs des histoires qu'il rapporte. Peut-être que le Livre fera fortune. Il y a de tems en tems pour les maladies de l'esprit, comme pour celle du corps, des retours périodiques dont il peut profiter.

V.

VII. Discours fort naturels, convertis par M. P. en Discours prononcés en extase. p. 138.

14. Voici enfin des discours, selon M. P. prononcés en extase. Paul d'Aquilée dit dans un ravissement, en parlant de la mort de S. Thomas, qu'il apprend miraculeusement ; *helas on nous enléve notre Docteur* ! Cette courte exclamation peut être fort naturelle, supposé même la surnaturalité de la Vision. Cependant *elle apprendra*, dit M. P. à *MM. les Consultans, avec quelle témérité ils ont décidé dans la Consultation*, en parlant des discours extatiques des Convulsionnaires, que *pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'Esprit de Dieu, il faut être maître de son esprit & de ses sens.* (Consult. 2. quest.)

15. Saint François Xavier consumé du feu de l'amour divin, s'écrie dans une extase : *Seigneur, c'est assez.* Voilà encore, selon M. P. un discours prononcé dans l'extase ; & il ne veut autre chose pour convaincre d'*obstination MM. les Consultans*, & pour leur prouver par *autorité des choses qui sont plus claires que le jour.* Tout est bon à M. P même de simples exclamations qui peuvent être très-naturelles. C'est donc à pure perte qu'il cite la Bulle de Canonisation de ce Saint. p. 143.

16. Saint Philippes de Neri est favorisé d'une vision de la Sainte Vierge, & il lui échappe quelques mots pour témoigner sa reconnoissance. Quoi de plus naturel ? Voici donc encore qu'il faut mettre à l'écart la Bulle de Canonisation de ce Saint. p. 150.

VI.

VIII. Meules de moulin qui accablent les Consultans, selon M. P. converties en plumes légéres que le vent emporte. p. 149.

Permettez-moi, Monsieur, de faire ici une petite pause, pour vous faire observer que M. P. croyoit avoir mis sur le corps des xxx. Docteurs vingt-quatre meules de moulin, dont chacune étoit suffisante pour les accabler ; cependant en voilà déja les deux tiers qui s'envolent comme des plumes au moindre souffle. Bien plus, afin de donner plûtôt le coup de grace, il avoit encore chargé ce poids immense d'une demi douzaine de Bulles de Canonisation, en ajoutant, qu'*ils devoient se trouver aussi humiliés que s'il avoit eu le crédit de faire venir des Bulles de Rome pour les mettre à la raison.*

Mais malheureusement pour lui il se trouve encore qu'il n'y a pas une de ces Bulles qui touche le point dont il s'agit. J'ai beau mettre des lunettes, je ne trouve pas un seul mot de ce qu'il en cite, qui rende témoignage de discours prononcés par inspiration dans l'extase. Cependant ne crions pas encore *victoire*. J'ai réservé les maîtresses preuves de M. P. pour les dernieres ; & si elles ne sont pas plus solides que les autres, elles jettent au moins plus de fumée.

Digitized by Google

VII.

IX. Exemples cités par M. P. dont des Auteurs sensés de qui il respecte le jugement, & lui-même font peu de cas.

17. L'exemple de Sainte Catherine de Sienne eſt un de ceux que M. P. fait le plus valoir. Mais la Bulle de Pie II. qu'il cite pour garant de ces diſcours extatiques, n'en parle point. Ces diſcours n'ont d'autres garants que Raimond de Capouë ſon Confeſſeur. Et ſi M. P. affecte de relever extrêmement ce Dominicain, M. Fleuri ſur l'année 1376. ſe mocque de ſa crédulité, *plus propre*, dit ce judicieux Hiſtorien, *à diminuer l'autorité de Raimond qu'à affermir celle de Catherine.* De plus M. P. a la bonne foi de nous rapporter lui-même le jugement très-peu favorable que *Henri de Heſſe* & *Sibillanus*, qu'il appelle *deux hommes de mérite*, portoient des diſcours prétendus inſpirés de cette Sainte, ſoit dans ce qu'elle diſoit, ſoit dans la maniere de le dire. Et cependant ce qu'il y a d'admirable, le même Sibillanus, au dire de M. P. *achéve de mettre le comble à la confuſion des Conſultans.* On ne devineroit pas comment; c'eſt qu'*il fait hommage à la toute puiſſance de Dieu*, & qu'apparemment ces Meſſieurs nient ce premier Article du Symbole.

p. 140.

p. 145.

18. Pour ce qui eſt de Sainte Madelaine de Pazzi, on peut bien appliquer à ſes diſcours le jugement de Henri de Heſſe, de Sibillanus, & de M. Fleuri ſur ceux de Sainte Catherine. M. P. lui-même parle de quelques-uns avec aſſez de mépris dans ſa VI. Lettre, p. 89. & 90. Quant à la Bulle de Clement X. ſur laquelle il fait tant de fonds, parce qu'il y eſt dit que la Sainte converſoit familiairement avec Dieu dans ſes extaſes, ces paroles ne décident rien. On peut converſer avec Dieu ſans le ſecours de la voix extérieure. Il eſt encore dit dans la Bulle, qu'elle tomba pluſieurs fois en extaſe en parlant au Cardinal de Médicis; mais il n'eſt point marqué qu'elle continua à parler dans les intervalles où elle demeuroit en extaſe.

p. 151.

19. M. P. eſt inépuiſable ſur la Vénérable Urſule de Benincaſe; mais puiſqu'il ne cite pour garant de ſes diſcours prophétiques dans l'aliénation des ſens, qu'un certain François Maggio Auteur de ſa Vie; c'eſt une autorité trop mince pour faire une objection ſérieuſe. Il n'eſt pas inutile de remarquer après M. P. que François Maggio eſt fort étonné de ce que l'affaire de la Canoniſation de cette Sainte n'a pas été terminée après avoir été commencée ſous Grégoire XI.

p. 158.

p. 159.

20. M. P. joint à la Vie de la Sœur Urſule de Benincaſe un trait de celle d'Anne du Bois, ſur la foi d'un Carme Déchauſſé, mais où il n'eſt queſtion ni de près, ni de loin, de diſcours prononcés en extaſe.

21. Il n'eſt point dit expreſſément dans ce que M. P. cite de la Vie de la Sœur Marie de l'Incarnation, qu'elle parlât en extaſe, mais ſeulement qu'*elle parloit des choſes de Dieu avec ferveur, lorſqu'elle étoit hors de ſoi & toute tranſportée en Dieu*: expreſſions qui ne ſignifient point néceſſairement l'aliénation des ſens, & qui ne marquent ſouvent qu'un redoublement de ferveur & la diſpoſition d'une ame plus vivement enflammée de l'amour divin que dans ſon état ordinaire.

p. 159. & 161.

Digitized by Google

22. & 23. Je réunis l'exemple de la Sœur Marguerite du Saint Sacrement & celui de la Mere Madelaine de Saint Joseph, toutes deux Carmelites, parce qu'il est marqué dans leurs Vies approuvées l'une & l'autre de plusieurs Evêques & Docteurs, qu'elles ont parlé en extase. Il s'en faut bien que l'autorité des Approbateurs que M. P. fait sonner si haut, soit aussi décisive en sa faveur qu'il le prétend. 1°. Ce sont deux choses très-différentes, d'enseigner expressément une proposition dans un tems où elle seroit contredite ou d'approuver un Ouvrage; dans un coin duquel elle se trouveroit pour ainsi dire cachée, & cela dans des circonstances où rien n'avertit d'y faire attention. p. 119. & 163.

X. On répond en particulier, & par l'autorité du P. Amelotte, Auteur de la Vie de Sœur Marguerite du S. Sacrement, à ce que M. P. allégue des extases de cette Religieuse.

En second lieu, quand ces Evêques & ces Docteurs auroient fait la plus sérieuse attention à tout ce qui est rapporté dans la Vie de ces deux Carmelites, & en particulier à ce qui est dit, qu'elles ont parlé en extase, M. P. n'en pourroit rien conclure pour son Système.

Il ne s'agit pas uniquement de sçavoir si on peut parler dans une extase divine, mais si l'on y prononce quelquefois des discours inspirés par le Saint Esprit. C'est ainsi que M. P. propose lui-même la question, & si on veut l'en croire, cela est arrivé une infinité de fois. D'ailleurs, ce sont les discours des Convulsionnaires qui ont donné lieu à cette dispute, & tout le monde sçait qu'il les a regardés comme inspirés, sauf le Mélange. Or il ne cite rien de la vie de ces deux Carmelites, où il soit fait une mention expresse de tels discours. Il rapporte au contraire ce que dit le Pere Amelotte dans la Vie de la Sœur Marguerite, touchant les réponses qu'elle faisoit en extase, qu'*elle ne donnoit pas ces réponses pour des révelations, mais pour des pensées qu'elle avoit eues dans la lumiere de l'Oraison:* paroles très-importantes & qui servent à expliquer ce qui est dit de la Mere Madelaine: *s'entretenant un jour avec une Religieuse, elle fut surprise d'un ravissement, qui, lui ôtant l'usage des sens, ne lui laissa que le pouvoir de parler des choses* (de Dieu) *dont son ame étoit occupée.* p. 120.

Qu'y a-t'il en effet de soit extraordinaire, que dans un ravissement l'ame soit naturellement portée, si elle y conserve l'usage de la parole, à parler des choses dont elle est le mieux instruite, & le plus ordinairement occupée, & qu'une sainte Religieuse, par exemple, qui tombe dans une extase, continue à y parler des choses de Dieu, qui font le sujet de ses entretiens? Si un avare éprouvoit une aliénation des sens passagere, sans perdre l'usage de la parole, seroit-on étonné qu'il y parlât d'argent, & du désir qu'il auroit d'en amasser?

M. P. n'en est donc pas plus avancé d'avoir cité ces deux exemples. Il lui reste à prouver que les discours que ces pieuses Religieuses ont prononcés en extases ont été surnaturellement inspirés par le Saint-Esprit. C'est-là l'unique point qu'on lui dispute. On n'a jamais prétendu que l'on ne pût parler naturellement & pieusement dans une extase divine.

24. Il nous reste à essuyer le feu d'une des 24 pieces d'artillerie de M. P. c'est la plus terrible, & j'ai pensé l'oublier. Avec *un seul trait de la Vie de la Bienheureuse Marguerite de Cortone*, il *renversera de fond en comble* p. 141. & 143.

XI. Visions très.

Digitized by Google

réelles de M. P. dans ce qu'il rapporte de la Bienheureuse Marguerite de Cortone.

toutes les visions (de l'Auteur des Vains Efforts) *& la chimère qui lui est commune avec les autres Consultans ... Car nos Messieurs*, ajoute-t'il, *y trouveront aliénation* (il n'ose dire l'aliénation de l'esprit & les indécences des Convulsionnaires) *discours prononcés dans l'aliénation, état figuratif & représentatif tout semblable à celui des Convulsionnaires, & j'accablerai ensuite ces Messieurs*, continue notre Fanfaron, *par la Bulle de Canonisation de cette Sainte ... pour réduire Messieurs les Consultans à la raison par l'autorité.*

Voilà bien des visions. Premiere vision : Les faits qu'il rapporte de la Vie de la Bienheureuse Marguerite de Cortone, n'ont pour garant que l'Auteur de sa Vie, homme si obscur, qu'on n'ose dire son nom ; & cependant M. P. prononce qu'*ils ne peuvent être contestés*. Seconde vision : On ne voit dans la Bienheureuse Marguerite qu'une impression sensible de quelques circonstances de la Passion de notre Seigneur ; & c'est ce qu'il appelle *un état tout semblable à celui des Convulsionnaires*, comme si cela avoit quelque rapport avec leurs gestes, leurs attitudes, & leurs actions folles, indécentes & meurtrières, mais figuratives, dit-on, & prophétiques des tems passés, présens & à venir. Troisiéme vision : Il échappe une fois à la Sainte de dire, que *son Seigneur a été crucifié*, & de demander, *où on l'a mis*. Et M. P. ajoute d'après son Historien, qu'excepté ces deux mots, *elle perdit la parole* dans ses extases. Voilà des *discours prononcés dans l'aliénation*. Quatriéme vision : Celle-ci est la mieux conditionnée. M. P. en exécution de cette menace, *j'accablerai ensuite ces Messieurs par la Bulle de Canonisation de cette Sainte*, dit que le Pape Benoît XIII. canonise avec la Sainte des discours *prononcés dans l'aliénation, & un état figuratif & représentatif tout semblable à celui des convulsions.*

Quel dommage après cela qu'on ne trouve pas le moindre vestige *de discours ni d'état figuratif & représentatif* dans le peu de paroles qu'il veut bien en rapporter ? *La Sainte*, est-il dit, *a été rendue participante des douleurs de Jesus Christ & de la Vierge étant aliénée des sens.* C'est ainsi que M. P. réduit *les Consultans à la raison par l'autorité ; qu'il les accable, & qu'il renverse de fond en comble les visions de l'Auteur des Vains Efforts.*

VIII.

XII. Déguisement perpétuel de l'état de la question par M. P. Il s'agit de l'aliénation de l'esprit & des sens. Il ne parle ja-

Mais pour achever de démonter la batterie de M. P. & pour la mettre tout-à-fait hors d'état de jamais servir, rappellons-le au véritable état de la dispute ; demandons-lui, pourquoi dans ce dernier Ouvrage il ne parle que de l'aliénation des sens, & jamais de celle de l'esprit. Souvenez-vous, Monsieur, qu'il soutient dans plusieurs de ses Lettres, que les plus grands Prophétes étoient souvent privés de l'usage de la raison dans leurs extases, ainsi que de l'usage de leurs sens. Et à l'égard des Convulsionnaires dont les discours extatiques ont donné lieu à la dispute, il a reconnu vingt fois qu'ils étoient aliénés de l'esprit, sans liberté d'esprit dans leurs extases convulsives. D'un autre côté, les Consultans n'ont rejetté ces discours, qu'en supposant après tous le Mélangistes, la double aliénation de l'esprit & des

sens

ſens dans les Convulſionnaires qui les prononcent. Et dans l'endroit même de la Conſultation que M. P. attaque, ils parlent de l'une de l'autre. Ils remarquent que *les aliénations* des Convulſionnaires *ne laiſſent pas à ces filles le libre uſage de la raiſon & des ſens*, ainſi que les Mélangiſtes l'ont ſi ſouvent dit, pour excuſer leurs indécences; & c'eſt là-deſſus qu'ils prononcent, que *c'eſt une vérité établie dans toute la Tradition, que pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'Eſprit de Dieu, il faut être maître de ſon eſprit & de ſes ſens.* Il eſt donc viſible que M. P. cherche à donner le change au Public, lorſqu'il prétend ſéparer celle de l'eſprit de celle ſens, & même exclure formellement celle de l'eſprit, comme s'il n'en étoit nullement queſtion par rapport aux Convulſionnaires.

mais que de la ſeconde.

Conſulte. queſt. 2. p. 58.

IX.

Voilà donc un Ecrit de 50 pages *in*-4°. pour prouver que l'on peut prononcer des diſcours par inſpiration divine dans l'aliénation des ſens; & de toutes les autorités que M. P. allégue pour le prouver, il y en a les trois quarts où il n'eſt fait aucune mention de diſcours prononcés dans cette aliénation; de plus, il faut exclure de l'autre quart quelques faits où il eſt bien parlé de diſcours, mais non de diſcours inſpirés. Et enfin toute ſa Tradition ſe réduit à Raimond de Capoüe, à Vincent Puccini, & à François Maggio, Auteurs obſcurs, & qu'il eſt bien étonnant qu'il oſe oppoſer à la vénérable Antiquité, dont on a produit tous les témoignages.

XIII. Récapitulation & courte analyſe des autorités allégués par M. P.

Ecoutez-le néanmoins. Il vous dira bien ſérieuſement, qu'il a rapporté *une Tradition ſuivie*, pour montrer que l'on peut parler en extaſe par inſpiration, qu'il a *fait remarquer ce que les plus grands Hommes en ont penſé dans chaque ſiécle.* Toutes ces hiſtoires, ſans en excepter celles où il n'eſt pas dit un mot de diſcours ni même d'extaſes, *ſont autant de jugemens qu'on a prononcés dans l'Egliſe* ſur ce même point; & pour tout dire en un mot, *tous les Auteurs généralement, & les Papes mêmes dans leurs Bulles ... regardent ce point comme indubitable.* Il ajoutera, comme je l'ai déja remarqué, qu'il a *renverſé de fond en comble tout l'édifice de la Conſultation*, qu'il n'a pas ſeulement atteint du bout du doigt; qu'il a convaincu MM. les Conſultans *de témérité, d'obſtination, de s'égarer d'une étrange maniere, qu'il les a couvert de confuſion*, bref, *qu'il les a accablés.* A-t'on jamais joué ſur le Théâtre de pareilles farces?

XIV. Bravades, ſaillies, fanfaronades de M. P. p. 166.

Mais tout le comique des bravades & des ſaillies de M. P. ne doit pas faire perdre de vûe un objet très-ſérieux. C'eſt qu'à l'ombre de tout ſon verbiage il laiſſe ſubſiſter un dogme Monta[illegible]ſte, que l'Egliſe Catholique, dit Eſtius, a toujours condamné comme faux & pervers: *Quod Catholica Eccleſia ſemper ut falſum & perverſum damnavit.* Ce faux dogme eſt, que l'on peut parler par l'inſpiration du Saint-Eſprit dans l'aliénation de l'eſprit & des ſens, ce qui eſt l'état des Convulſionnaires, & l'état de la diſpute.

XV. S. Thomas condamne la prétention de M. P. que l'on peut parler par inſpiration dans l'extaſe.

Que M. P. ſe réduiſe tant qu'il voudra à l'aliénation des ſens, qu'il nie toutes les indécences & les violentes agitations qui ont accompagné celle

de la plûpart des Convulsionnaires ; qu'il la ſuppoſe auſſi tranquille que celle des perſonnes qui dorment : c'eſt à lui à nous montrer comment il s'accorde avec l'autorité de Saint Thomas. » L'erreur de Montan, dit ce » ſaint Docteur, a conſiſté en deux choſes 1°..., Secondément en ce qu'il » diſoit, que les Prophétes, dans le tems qu'ils étoient dans l'aliénation, » parloient ſans liberté, comme il arrive aux furieux, ou à ceux qui parlent » en dormant. *Error Montani fuit in duobus* 1°. ... 2°: *quod in ipsâ* » *denuntiatione Prophetæ à ſenſibus abſtractos dicebat ſicut in furioſis contingit*, » *vel in his qui loquuntur in dormiendo.* Saint Thomas venoit d'établir la » vérité oppoſée par ces paroles : L'énonciation prophétique ſe fait tou- » jours par un homme non aliéné des ſens, *Denunciatio prophetica ſemper* » *fit ab homine non abſtracto à ſenſibus.* « Il eſt contre le régles de la Théologie de vouloir oppoſer à des principes ſi bien autoriſés, des hiſtoires : & encore quelles hiſtoires ? Et il eſt facile de remarquer, que Saint Thomas regarde l'énonciation prophétique comme étant également incompatible avec une aliénation violente des ſens, & avec une aliénation tranquille ; *Sicut in furioſis contingit, vel in his qui loquuntur in dormiendo.*

Quæſt. diſput. q. 12. art. 5. ad 3. in contrarium.

Ibid. in C.

XVI. Vaine diſtinction des Mélangiſtes, entre inſtinct prophétique, & don de Prophétie, pour ſe défendre du Montaniſme, réfutée par Saint Thomas.

Et c'eſt en vain que les Mélangiſtes ſe retranchent quelquefois à dire, qu'il ne faut pas juger de ceux qui ſont conduits par l'inſtinct prophétique, comme de ceux qui reçoivent le don de Prophétie, proprement dit. Eſtius infére avec toute l'Antiquité de ce que Saint Paul dit, que l'*eſprit des Prophétes eſt ſoumis aux Prophétes* ; qu'il eſt toûjours au pouvoir de tout Prophéte, de quelque genre que ſoit la révélation qui lui eſt faite de quelque vérité, de la manifeſter ſur le champ, ou de différer de la manifeſter, ou de la cacher, ainſi qu'il arriva à Jonas à l'égard des Ninivites : *Sed in poteſtate eſt Propheta acceptam à Deo revelationem aut ſtatim manifeſtare aliis, aut manifeſtandam in tempus referre, aut omnino celare.*

Ce célébre Docteur ajoute que cette liberté ſubſiſte, quelque force que l'on ſuppoſe dans l'inſtinct intérieur, par lequel le Prophéte eſt porté à manifeſter la vérité qu'il a reçuë : *Nonobſtante impetu, vel inſtinctu interiore quo ad manifeſtandum incitatur.* Et il ajoute, que la liberté n'eſt pas moins néceſſaire à tous ceux, en général, qui ſont mûs par quelque impreſſion de l'Eſprit Saint, qu'elle l'eſt aux Prophétes. Ecoutons ces paroles remarquables : *Porro quod hîc de Prophetis dicitur, idem & de aliis ſimiliter intellige, quicunque ex dono Spiritûs Sancti quippiam agunt : Nempe donum, ſive impetum quo ad agendum moventur, eſſe eis ſubjectum, ut poſſint non agere.* Il regarde cette doctrine comme ſi certaine, qu'il traite d'erreur le ſentiment de ceux qui ont voulu y mettre quelques exceptions.

In 1. Epiſt. ad Cor. c. xiv. 32.

Eſtius diſtingue deux ſortes d'inſtincts, l'inſtinct naturel, & l'inſtinct ſurnaturel ; & il dit que l'inſtinct, ſoit celui qui eſt naturel, ſoit celui qui eſt ſurnaturel, eſt tellement au pouvoir de l'homme, qu'il peut en faire uſage, ou n'en pas faire uſage, de la même maniére qu'un Prophéte à qui le Saint Eſprit manifeſte les choſes cachées, *Inſtinctum agendi quippiam ſive naturalem, ſive ſupernaturalem ita eſſe in hominis poteſtate, ut ex eo uti poſſit, & non uti, qualis eſt etiam occultorum notitia mentis Prophetæ divinitùs impreſſa.*

Digitized by Google

Ces paroles d'Eſtius ſont aſſez claires, pour n'avoir pas beſoin de commentaire ; ſelon lui la liberté eſt auſſi néceſſaire dans toutes les actions inſpirées, ſoit de la Prophétie, proprement dite, ſoit de l'inſtinct prophétique, que dans toutes les actions dont la grace ou la nature ſont le principe, il veut qu'à cet égard la regle ſoit égale ; & du méme paſſage de Saint Paul, que *l'eſprit des Prophétes eſt ſoumis aux Prophétes*, ce ſçavant Théologien en tire un argument contre les Calviniſtes qui nient la liberté ; comme il en a conclu contre les Montaniſtes ; que ceux qui ſont mûs & inſpirés par le Saint Eſprit, parlent & agiſſent toujours avec une entiére liberté.

XVII. Nouvelle diſtinction également chimérique, qui prouve que les Mélangiſtes n'ont rien de ſolide à oppoſer à la doctrine des Conſultans, qui eſt celle de la Tradition.

Enfin tout ce que nous venons de remarquer, ſappe par le fondement la diſtinction chimérique que les Mélangiſtes, & en particulier M. P. ont voulu établir entre l'énonciation prophétique, & un diſcours prononcé par l'inſpiration du Saint Eſprit. Qu'eſt-ce donc qu'un diſcours inſpiré par le Saint Eſprit, s'il n'eſt pas compris dans l'énonciation prophétique ? Que M. P. s'explique mieux ; qu'il nous montre dans les Saints Peres quelque trace de ſa diſtinction : Eſt-ce qu'un diſcours n'eſt pas une énonciation ? En être réduit à ces termes, *c'eſt*, dit l'Auteur de l'excellent Ouvrage ſur les effets phiſiques, ſur les poſſibilités, & ſur les conjectures dont parle M. P. *réellement avoüer que l'on n'a rien de ſenſé à oppoſer à la Doctrine de la Tradition.* p. 34.

X.

XVIII. Par-tout M. P. ſoutient ſon caractére. Il entaſſe Bulle ſur Bulle, qui ne touchent point l'état de la queſtion, & il omet celle qui la décide.

Il eſt aſſez ſinguliér que M. P. voulant s'appuyer ſur des Bulles des Papes, en cite pluſieurs qui ne touchent point la queſtion qu'il s'étoit propoſée, & qu'il paſſe ſous ſilence le Décret d'Urbain VIII. du 5. Juin 1631. dont il eſt parlé dans les Vains Efforts, page 178. Dans ce Décret important, le Souverain Pontife ordonne que dans les Vies qu'on donnera des perſonnes qui ſe ſont renduës célébres par leur piété, *l'on n'admette point les choſes qui tombent ſur la perſonne, mais bien celles qui tombent ſur les mœurs, avec une proteſtation au commencement de ces Vies, qu'on ne prétend point qu'il y eût en ces choſes aucune autorité de l'Egliſe Romaine, mais que la créance qu'on y donne eſt ſeulement appuyée ſur celle qu'on donne à l'Auteur.* Ce Décret ſuppoſe viſiblement qu'il s'agit des Vies des perſonnes dont la ſainteté eſt déja reconnuë par quelques marques de l'autorité de l'Egliſe Romaine.

Ainſi quand on rapporteroit quelque Bulle de Canoniſation, dans le marré de laquelle il ſeroit dit que la Sainte a prononcé dans ſes extaſes quelques diſcours, on n'en pourroit tirer aucun avantage, parce que les Souverains Pontifes, dans leurs Bulles de Canoniſation, ne prétendent point ſe rendre garans des choſes qui tombent ſur la perſonne, mais ſimplement de celles qui tombent ſur les mœurs.

Je crois, M. que vous n'en demandez pas davantage, pour demeurer pleinement convaincu de l'inutilité de tous les efforts de M. P. contre la doctrine conſtante des Saints Peres, qui nous enſeignent que l'inſpiration & l'énonciation prophétique, ſont incompatibles avec l'aliénation de la

Digitized by Google

raiſon, le déréglement des ſens, & le mélange du faux. Continuons d'admirer la ſageſſe de ces trois regles, par leſquelles chaque Fidéle peut ſe préſerver de toute illuſion, & en particulier de l'illuſion des Convulſions, qui les heurte de la maniére la plus outrée, & la plus ouvertement ſcandaleuſe. Je ſuis, &c.

Ce 20. Decembre 1739.